

**CONNAIS
SANCE**

Comment fonctionnent les distributions des fonds communs de placement?

Ce guide vous aidera à comprendre les différents types de distributions des fonds communs de placement et leur effet sur les placements.

Les distributions versées par les fonds communs de placement représentent les revenus générés par les différents types de placements détenus dans le fonds. Au fur et à mesure que ces placements génèrent un revenu ou sont vendus par le fonds, les revenus sont distribués de diverses façons. Selon la provenance des revenus, les distributions des fonds communs de placement peuvent avoir différentes répercussions fiscales et doivent être bien comprises afin d'assurer une planification fiscale efficace.

Table des matières

Principes de base des distributions

2

Types de distributions

3

Effet des distributions

5

Distributions sous forme de RDC

11

Fonds en catégorie de société

13

Autres facteurs à prendre en considération

14

Principes de base des distributions

Q : Qu'est-ce qu'une distribution?

Une distribution de fonds commun de placement correspond aux revenus d'un fonds qui sont transférés à un investisseur individuel ou à un porteur de parts du fonds.

Q : À quelle fréquence les distributions sont-elles versées?

La fréquence varie selon le fonds : elles peuvent être versées mensuellement, trimestriellement ou annuellement.

Q : Pourquoi les fonds communs de placement versent-ils des distributions?

Les revenus conservés par un fonds commun de placement sont généralement imposés au taux marginal le plus élevé. Les distributions reçues par les investisseurs individuels sont imposées à leur propre taux marginal d'imposition, qui peut être inférieur au taux applicable au fonds.

Q : Comment les distributions sont-elles calculées?

Les distributions sont réparties entre les porteurs de parts en fonction du nombre de parts qu'ils détiennent à une date précise, appelée la « date de clôture des registres ».

Exemple : Si un investisseur détient 100 parts d'un fonds à cette date et que la distribution est de 0,50 \$ par part, l'investisseur recevra une distribution imposable de 50 \$.

Q : Le montant des distributions est-il fixe?

Bien que certains fonds communs de placement prévoient une distribution cible ou fixe, la viabilité des distributions fixes dépend des résultats du marché. De fait, les fonds peuvent changer le montant des distributions, et ce, sans préavis.

Remarque

Les différents types de distributions dont il est question dans ce guide comprennent les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes canadiens, les gains en capital, les remboursements de capital et les revenus étrangers.

Principes

Types de distributions

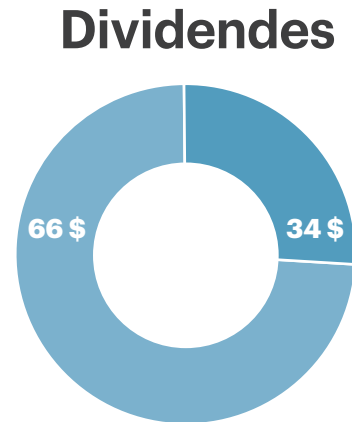
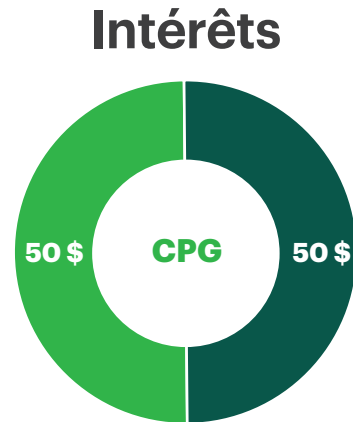
Quels sont les différents types de distributions?

Type de distribution	Définition	Imposition des revenus de placements	Type de fonds commun de placement
Revenu d'intérêt	Réalisé lorsque le fonds tire un revenu de titres de créance (p. ex. bons du Trésor et obligations).	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement imposable au même taux marginal que celui appliqué aux revenus courants • Déclaré sur votre Relevé 16 (ou feuillet fiscal T3 hors Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> • Titres à revenu fixe • Fonds équilibrés • Fonds de fonds • Série à flux de revenu TD • Solutions de revenu mensuel fixe TD
Revenu de dividendes canadiens	Reçu lorsqu'un fonds investit dans des actions de sociétés ouvertes qui versent des dividendes.	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement admissible aux crédits d'impôt fédéraux et provinciaux • Les taux d'imposition varient selon la province • Déclaré sur votre Relevé 16 (ou feuillet fiscal T3 hors Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions canadiennes • Fonds équilibrés • Fonds de fonds • Série à flux de revenu TD • Solutions de revenu mensuel fixe TD
Gains en capital	Générés lorsqu'une activité de négociation à même un fonds se traduit par un gain global.	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement 50 % du gain en capital est imposable pour les porteurs de parts • Déclaré sur votre Relevé 16 (ou feuillet fiscal T3 hors Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions canadiennes • Actions américaines • Actions de marchés émergents • Fonds équilibrés • Fonds de fonds • Série à flux de revenu TD • Solutions de revenu mensuel fixe TD
Revenu étranger non tiré d'une entreprise	Réalisé lorsque le fonds reçoit des dividendes, des intérêts ou d'autres types de distribution de placements étrangers.	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement imposable au même taux marginal que celui appliqué aux revenus courants • Déclaré sur votre Relevé 16 (ou feuillet fiscal T3 hors Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions américaines • Actions de marchés émergents • Fonds équilibrés • Fonds de fonds • Série à flux de revenu TD • Solutions de revenu mensuel fixe TD
Remboursement de capital (RDC) :	Se produit lorsqu'un fonds commun de placement retourne à l'investisseur le montant de son placement initial, ou du capital. Se produit généralement lorsque l'objectif du fonds est de générer des distributions mensuelles régulières.	Non imposable, puisqu'il s'agit d'un remboursement du capital investi par l'investisseur lui-même (qui a déjà été assujéti à l'impôt). Réduit le PBR du fonds, ce qui entraîne généralement un gain en capital plus élevé (ou une perte en capital plus faible) au moment de la vente des parts.	<ul style="list-style-type: none"> • Série à flux de revenu TD • Solutions de revenu mensuel fixe TD

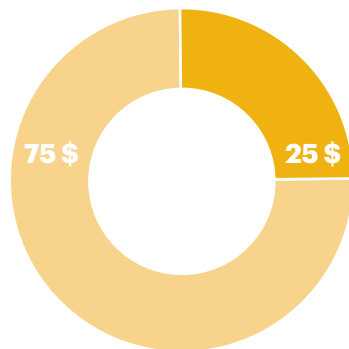
Types de distributions

Imposition des différentes distributions

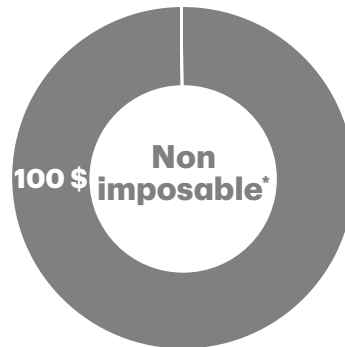
L'exemple ci-dessous montre la valeur après impôt de 100 \$ pour les différents types de distributions de fonds communs de placement :



Gains en capital



Remboursement de capital



* Cet exemple est présenté à titre indicatif seulement. Hypothèses relatives aux taux d'imposition (Ontario) : taux d'imposition marginal sur le revenu de 49,53 %; taux d'imposition marginal sur le revenu de dividendes de 33,82 %; taux d'imposition marginal sur les gains en capital de 24,77 %. Les pourcentages ont été arrondis. Tant que le prix de base rajusté du placement est supérieur à zéro. Les impôts sur les gains en capital peuvent être exigibles au moment de la vente des parts d'un fonds ou, dans une certaine mesure, lorsque le prix de base rajusté devient négatif. Les distributions sous forme de remboursement de capital ne sont pas comprises dans le taux de rendement ou de revenu d'un fonds. Le remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) des parts auxquelles il se rapporte. Un remboursement de capital n'est pas considéré comme un revenu imposable tant que le prix de base rajusté du placement est supérieur à zéro. L'impôt sur les gains en capital qui peut être différé au moment de la réception des distributions sous forme de remboursement de capital est exigible au moment de la vente des parts de fonds ou lorsque le prix de base rajusté d'un fonds devient négatif.

Effet des distributions

Quel est l'effet des distributions sur les fonds communs de placement?

Les distributions peuvent toucher votre fonds commun de placement de différentes façons. Elles peuvent avoir un effet sur la valeur liquidative (VL) ou le prix de vos fonds et, si elles sont réinvesties, sur votre PBR et votre valeur comptable.

La valeur liquidative (VL) représente le prix d'un fonds commun de placement. La VL par action représente l'actif du fonds commun de placement moins son passif et elle varie en raison des fluctuations de la valeur marchande des placements de votre fonds. La VL d'un fonds est calculée quotidiennement d'après le cours des titres du fonds à la fermeture du marché.

Quelle est l'effet des distributions sur le prix d'un fonds? Au cours de l'exercice, à mesure que les intérêts, le revenu de dividendes et les gains en capital s'accumulent dans le fonds, la VL augmente. Lorsqu'une distribution est effectuée, la VL par part diminue puisque le fonds détient moins d'actifs après la distribution.

Remarque

Le revenu imposable d'un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), est traité différemment.

Dans un REER, l'impôt à payer sur le revenu de placement est reporté tant que le fonds demeure enregistré. Le revenu de placement d'un CELI est libre d'impôt.

Les distributions réinvesties ne sont pas considérées comme des cotisations et n'ont donc aucune incidence sur les droits de cotisation pour l'un ou l'autre type de compte.

Distributions

Effet des distributions

Effet des distributions : deux façons de recevoir une distribution

1 000 \$

Achat initial



50,00 \$

Distribution

(Le fonds distribue 0,50 \$ par part chaque année)

100 parts achetées à 10 \$ la part

L'exemple suivant illustre la différence entre la réception de la distribution en espèces et le réinvestissement dans l'achat de parts supplémentaires.

- La VL passe à 11 \$ en raison du revenu gagné (11 \$/part x 100 = valeur marchande de 1 100 \$)
- L'augmentation de la VL déclenche une distribution
- La distribution réduit la VL par part, qui passe à 10,50 \$ (100 parts x 10,50 \$ = 1 050 \$)

Valeur finale du portefeuille

Option 1 : Versement en espèces

La distribution de 50 \$ est versée en espèces; les parts que vous détenez demeurent les mêmes.

100

Parts détenues

50 \$

Montant versé en espèces

1 050 \$

Valeur totale du portefeuille

1 100 \$

(Espèces + valeur du portefeuille)

Option 2 : Réinvestissement

La distribution de 50 \$ est réinvestie dans l'achat de parts supplémentaires à la VL actuelle de 10,50 \$. Cela augmente votre placement de 4,7619 parts.

50,00 \$ / 10,50 \$ = 4,7619 parts

104,7619

Parts détenues

50 \$

Distribution réinvestie

1 100 \$

Valeur totale du portefeuille

Effet des distributions

Effet des distributions sur votre valeur comptable

- La valeur comptable est le montant que vous avez payé pour vos placements, tandis que la valeur marchande représente la valeur de vos placements un jour donné
- La valeur marchande de votre portefeuille fluctue selon les variations de la VL de vos fonds communs de placement
- Les distributions réinvesties sont traitées comme de nouveaux achats et ont donc un effet sur votre valeur comptable
- Les distributions en espèces n'ont pas d'effet sur votre valeur comptable

Valeur comptable

Achat

Distributions vouées à un réinvestissement :

$$10 \text{ \$/part} \times 100 = 1\,000 \text{ \$}$$

100 parts achetées à 10 \$ la part

Achat suivant :

$$12 \text{ \$/part} \times 100 = 1\,200 \text{ \$}$$

100 parts achetées à 12 \$ la part

Distribution réinvestie :

$$100 \text{ parts} \times 0,50 \text{ \$} = 50,00 \text{ \$}$$

Le fonds distribue 0,50 \$ par part chaque année

$$\text{Nouvelle valeur comptable : } 1\,000 \text{ \$} + 1\,200 \text{ \$} + 50 \text{ \$} = 2\,250 \text{ \$}$$

À des fins d'illustration seulement.

Remarque

La valeur comptable et la valeur marchande ne peuvent pas être utilisées aux fins du calcul du rendement. Vous devez plutôt comparer le montant investi à la valeur marchande actuelle. Voici comment :

- **Valeur marchande du placement = 1 100 \$**
Montant investi = 1 000 \$

$$= [(valeur marchande actuelle - montant investi) / montant investi] \times 100$$

$$= [(1\,100 \text{ \$} - 1\,000 \text{ \$}) / 1\,000 \text{ \$}] \times 100$$

$$= (100 \text{ \$} / 1\,000 \text{ \$}) \times 100$$

$$= 0,1 \times 100$$

- **Rendement du fonds = 10,00 %**

Effet des distributions

Que se passe-t-il lorsque votre valeur comptable est supérieure à votre valeur marchande après une distribution?

Si le marché se trouve dans une période de volatilité au moment où une distribution est versée, il est possible que la valeur marchande de vos placements soit inférieure à leur valeur comptable, même après la distribution.

Il est important de se rappeler que, tout comme pour les gains en capital, les pertes en capital ne sont réalisées que lorsque vous faites racheter vos parts.

PBR et distributions

Qu'est-ce que le prix de base rajusté (PBR)?

- Le prix moyen payé pour les parts que vous détenez
- Utilisé pour calculer si vous enregistrez un gain ou une perte en capital lors de la vente d'un fonds commun de placement

Distributions - Les deux types de distributions suivants peuvent avoir un effet sur le PBR de votre placement dans un fonds commun :

1. Distributions réinvesties
2. Distribution sous forme de remboursement de capital

Calcul du PBR

Achat

Distributions vouées à un réinvestissement : $10 \text{ \$/part} \times 100 = 1\,000 \text{ \$}$
100 parts achetées à 10 \$ la part

Achat suivant :

$12 \text{ \$/part} \times 100 = 1\,200 \text{ \$}$
100 parts achetées à 12 \$ la part

PBR :

Placement total ÷ nombre de parts = PBR
 $\frac{2\,200 \text{ \$}}{200 \text{ parts}} = 11,00 \text{ \$/part}$

Gain en capital par part découlant de la vente :

$15 \text{ \$/part} - 11 \text{ \$/part} = 4,00 \text{ \$/part}$
200 parts vendues à 15 \$ la part

Gain en capital total découlant de la vente :

$4 \text{ \$/part} \times 200 \text{ parts} = 800,00 \text{ \$}$

À des fins d'illustration seulement.

Effet des distributions

Quel est l'effet d'une distribution réinvestie sur votre PBR?

PBR avec distributions réinvesties

Achat

$$10 \text{ \$/part} \times 100 = 1\,000 \text{ \$}$$

Distributions vouées à un réinvestissement : 100 parts achetées à 10 \$ la part

Achat suivant :

$$12 \text{ \$/part} \times 100 = 1\,200 \text{ \$}$$

100 parts achetées à 12 \$ la part

Distribution réinvestie :

$$50 \text{ \$/}10,50 \text{ \$} = 4,7619$$

Distribution de 50 \$ à 10,50 \$/part (VL) a permis d'ajouter 4,7619 parts

PBR :

Placement total ÷ nombre de parts = PBR

$$\frac{2\,200 \text{ \$} + 50 \text{ \$}}{204,7619 \text{ parts}} = 10,99 \text{ \$/part}$$

Gain en capital par part découlant de la vente :

$$15 \text{ \$/part} - 10,99 \text{ \$/part} = 4,01 \text{ \$/part}$$

204,7619 parts vendues à 15 \$ la part

Gain en capital total découlant de la vente :

$$4,01 \text{ \$/part} \times 204,7619 \text{ parts} = 821,19 \text{ \$}$$

For illustrative purposes only.

Distributions

Effet des distributions

Achat d'un fonds commun de placement vers la fin de l'exercice

La VL d'un fonds commun de placement augmente à mesure que le revenu ou les gains en capital nets réalisés sont effectués et s'accumulent dans le fonds sans être distribués.

Si vous achetez des parts d'un fonds commun de placement juste avant qu'il ne verse une distribution, vous recevrez cette distribution et serez assujetti à l'impôt sur celle-ci, même si la valeur de la distribution était reflétée dans le prix unitaire que vous avez payé pour le fonds.

Remarque

Il est préférable de parler à votre professionnel des placements si vous prévoyez acheter un fonds commun de placement vers la fin de l'exercice. Il peut être sage d'attendre qu'une distribution ait été versée avant d'investir.

Achat de fin d'exercice : Un Fonds TD prévoit une distribution de gains en capital de 5 % le 10 décembre.

Option 1:

Avant la distribution

1000 \$

Achat du 9 décembre
(100 parts achetées à 10 \$ la part)

50 \$

10 décembre
Distribution réinvestie
La VL chute à 9,50 \$
(Nouvelles parts achetées = 50 \$/9,50 \$ = 5,26)

Option 2:

Après la distribution

\$1000

Achat du 11 décembre
(105,26 parts achetées à 9,50 \$ la part)

Valeur finale du portefeuille

105,26

Total des parts détenues

105,26

Total des parts détenues

1 000 \$

Valeur totale

1 000 \$

Valeur totale

\$50

Revenu imposable

\$0

Revenu imposable

Distributions sous forme de remboursement de capital

Distributions sous forme de RDC

Les distributions sous forme de RDC sont légèrement plus compliquées. Ce type de distribution se produit généralement lorsque l'objectif du fonds est de générer des distributions régulières.

Q : Qu'est-ce que le RDC?

Comme nous l'avons déjà mentionné, le RDC représente la partie du montant du placement initial ou du capital qu'un fonds commun de placement vous retourne.

Q : Comment le RDC est-il imposé?

Contrairement à d'autres types de distributions, comme le revenu d'intérêt ou les dividendes, le RDC n'est pas imposable au moment de sa réception parce que c'est votre propre argent qui vous est retourné.

Q : Quel est l'effet du RDC sur le PBR?

Les distributions sous forme de RDC ne sont pas comprises dans le taux de rendement ou de revenu d'un fonds. En revanche, elles réduisent le PBR de vos placements. Cela peut avoir un effet sur les gains (ou les pertes) en capital que vous réaliserez au moment de la vente éventuelle de vos placements.

Remarque

Votre PBR peut être réduit à zéro si le fonds vous a remis au moyen des distributions sous forme de RDC tout l'argent que vous y aviez investi. Si vous continuez de recevoir des distributions sous forme de RDC pour les parts que vous détenez, elles seront imposées à titre de gains en capital.

Avantages des distributions sous forme de RDC

Revenu mensuel

Comme un fonds qui offre un RDC vise à vous offrir une source de revenu stable, vous saurez à quel revenu vous attendre et pourrez ainsi faire votre planification.

Déclaration de revenus simplifiée

Le détail de toutes les distributions versées sous forme de remboursement de capital figure dans vos relevés de fin d'année. Cela permet de simplifier les déclarations de revenus, contrairement aux opérations relatives aux plans de retraits systématiques pour lesquelles vous devez calculer, pour chaque rachat, les gains en capital imposables ou les pertes.

Efficiences fiscale

En général, le RDC n'est pas imposable dans l'année où il est reçu (à moins que votre PBR ne soit réduit jusqu'à devenir négatif). Contrairement aux intérêts, aux dividendes et aux gains en capital, dans le cas d'un RDC, il est possible de reporter l'impôt sur les gains en capital jusqu'à la vente de votre placement. Cette flexibilité peut vous aider à déterminer le meilleur moment pour vendre votre placement en fonction de votre situation particulière. Par exemple, si vous vous trouvez dans une tranche d'imposition inférieure quand vous vendez vos parts, le taux d'imposition applicable à tout revenu, y compris les gains en capital réalisés, s'en trouvera changé.

Distributions sous forme de remboursement de capital

Avantages des distributions sous forme de RDC

Réduction possible des récupérations par le gouvernement

En général, les distributions sous forme de RDC augmentent votre revenu mensuel sans pour autant accroître votre revenu imposable. Cela n'affecte donc en rien l'admissibilité aux programmes gouvernementaux comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti ainsi que les crédits d'impôt pour conjoint et frais médicaux.

Potentiel de croissance

Even though part of your original investment is being returned to you each month, your investment can grow, provided the return earned by the fund is higher than the amount distributed.

PBR et RDC

PBR actuel

$$\text{\$1000} / 100 \text{ units} = \text{\$10/ unit ACB}$$

\\$1000 invested and 100 units are owned

Distribution réinvestie :

$$100 \text{ parts} \times 0,50 \text{ \$} = 50,00 \text{ \$}$$

Distribution annuelle de 0,50 \\$ par part

PBR après la distribution sous forme de RDC :

Le montant du RDC reçu doit être soustrait du PBR d'origine

$$10,00 \text{ \$} - 0,10 \text{ \$} = \text{PBR de } 9,90 \text{ \$/part}$$

Le revenu d'intérêt représente 0,40 \\$ par part. Le RDC représente 0,10 \\$ par part

Gain en capital par part découlant de la vente :

$$15 \text{ \$/part} - 9,90 \text{ \$/part} = 5,10 \text{ \$/part}$$

À des fins d'illustration seulement.

Distributions

Distributions des fonds en catégorie de société

Fonds en catégorie de société

Les fonds en catégorie de société sont structurés différemment des fonds communs de placement. Dans cette section, nous examinerons ces différences et la façon dont elles peuvent influencer sur les distributions que vous recevez.

Q : Quelle est la différence entre une fiducie de fonds commun de placement et un fonds en catégorie de société?

Une fiducie de fonds commun de placement est une entité juridique unique où les intérêts, les dividendes et les gains en capital réalisés dans le fonds vous sont versés.

Les fonds en catégorie de société sont structurés sous la forme d'une société de fonds communs de placement. Cette société peut être constituée de différents fonds communs de placement appelés « catégories » et détient souvent le même type de placements que les fiducies de fonds communs de placement. Par exemple, la catégorie A peut être un fonds à revenu fixe canadien, la catégorie B, un fonds équilibré américain, et la catégorie C, un fonds d'actions internationales.

Ces fonds peuvent permettre de compenser les revenus et les dépenses enregistrés au niveau de la société, ce qui peut éventuellement venir compenser les distributions de la société de fonds communs.

Q : Comment les fonds en catégorie de société effectuent-ils leurs distributions aux investisseurs?

Étant donné que les intérêts et les revenus étrangers gagnés à même une société de fonds communs sont imposables à même la structure de la société, ces fonds ne peuvent pas vous distribuer des intérêts ou d'autres revenus. Toutefois, les sociétés de fonds communs peuvent distribuer des revenus sous forme de dividendes sur les gains en capital ou de dividendes canadiens déterminés. Les distributions des fonds en catégorie de société doivent être déclarées sur un Relevé 3 ou un feuillet fiscal T5 hors Québec.

Remarque

Depuis janvier 2017, le fait de passer d'une catégorie à l'autre au sein d'une société de fonds communs est considéré comme une opération imposable.

Distributions

Autres facteurs à prendre en considération

Distributions – Autres facteurs à prendre en considération

- Les fonds peuvent distribuer des revenus et délivrer un feuillet fiscal même si leur rendement pour l'année est négatif, de façon similaire à une action ou à une obligation versant des dividendes ou des intérêts lorsque sa valeur marchande a diminué.
- Les distributions reçues relativement à vos placements non enregistrés sont imposables et devront être déclarées sur votre feuillet fiscal T3 ou T5, que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez dans des parts supplémentaires du fonds. Sauf indication contraire de votre part, les distributions sur les Fonds TD sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.

Résumé

Il existe plusieurs types de distributions de fonds communs de placement, et chacun peut être imposé différemment. Comprendre ce que sont les distributions, les caractéristiques uniques de chaque type et la façon dont elles sont imposées peut vous aider à prendre des décisions de placement éclairées et à atteindre vos objectifs financiers.

Pour de plus amples renseignements sur les distributions et leur imposition, veuillez consulter votre conseiller ou planificateur financier, ou encore un fiscaliste.



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. aux fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Un remboursement de capital (RDC) réduit le prix de base rajusté de votre placement. Cela pourrait entraîner un gain en capital plus élevé ou une perte en capital moins élevée lorsque le placement est vendu. Si le prix de base rajusté de votre placement devient négatif, le montant inférieur à zéro est assujéti à l'impôt sur les gains en capital. Les distributions sous forme de remboursement de capital ne doivent pas être confondues avec la performance ou le taux de rendement ou de revenu d'un fonds. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.